



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE PARTAGÉE

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les projets alimentaires territoriaux sont des projets élaborés de manière concertée, à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, visant à développer l'agriculture locale et la qualité de l'alimentation.

Actuellement, les enjeux autour des systèmes alimentaires sont forts : enjeux économiques dans un contexte de crise agricole, enjeux sociaux autour de la nutrition et de la santé, enjeux environnementaux autour des impacts de la production agricole et de son transport, enjeux culturels, patrimoniaux liés à la gastronomie...

■ UNE NOTION INTRODUITE PAR LA LOI D'AVENIR

Face à ces enjeux et la nécessité de co-construire les stratégies alimentaires sur les territoires, au plus près des habitants, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014, a introduit la notion de Projet alimentaire territorial (PAT).

Ces projets visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs et les collectivités, afin de développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. Les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Les actions doivent répondre aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable. Ainsi, les PAT peuvent mener, par exemple, des actions participantes :

- au développement de l'approvisionnement en produits issus de circuits de proximité,
- à la consolidation des filières alimentaires du territoire,
- à la préservation des espaces agricoles, de la ressource en eau et des paysages,
- à la sensibilisation des consommateurs à la qualité de leur alimentation,
- à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- ou encore à la valorisation des savoir-faire locaux...

■ UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé entre les acteurs locaux, faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. La mise en place d'une gouvernance concertée pour la coordination et le suivi des actions compte aussi parmi les gages de réussite.

Afin de favoriser le développement des PAT, une reconnaissance officielle a été mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de



LES PAT VISENT À RETISSER LES LIENS ENTRE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ET BESOIN ALIMENTAIRE LOCAL.

l'Alimentation (agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial). Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « Projet alimentaire territorial » et du logo associé. Ainsi les PAT de la Communauté d'agglomération du Douaisis (Hauts-de-France), par exemple, du Pays du Grand Bergeracois (Nouvelle-Aquitaine) ou encore de Montpellier Méditerranée Métropole (Occitanie) ont obtenu cette reconnaissance.

■ LES FINANCEMENTS

Les actions du PAT sont financées par les acteurs impliqués : chacun mène des actions dans son domaine et peut les financer par ses propres moyens et/ou mobiliser des financements publics ou privés. Les appels à projet du Programme national de l'alimentation, les crédits des collectivités, du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), en particulier les initiatives Leader, du FEDER (fonds européen de développement régional) sont des sources de financement possibles. ■

Agnès Cathala
Trame

LE RNPAT

Le Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (RnPAT) (2015-2018) est un projet MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) du Réseau Rural Français. Le RnPAT vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux.

Trame est membre de ce réseau.

■ Pour en savoir plus : <http://rnpa.fr>